

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 7 (1934)

Heft: 3

Artikel: Les Commissions des Travaux et du Logement à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-119907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le président termine son rapport en remerciant les membres du Bureau, du conseil d'administration et les architectes de leur collaboration.

Rapport du Caissier.

Il donne ensuite la parole à M. **Henri Bovey**, caissier, pour la lecture de son rapport.

Les pertes de loyers ont été de fr. 860.— en 1883, et il faut ajouter à cette somme les frais de poursuites inutiles qui se chiffrent par fr. 260.— Le Bureau s'est rendu compte qu'il valait mieux prévenir que guérir, et il renoncera sagement aux vaines poursuites. La perte totale est donc de fr. 1.120.—. Malgré cela, les comptes bouclent par un bénéfice de fr. 4.059.25.

Une baisse du taux des hypothèques est venue compenser heureusement le manque à gagner sur le revenu locatif.

Mais il est évident qu'il ne saurait être question, dans les circonstances actuelles, d'une baisse quelconque des loyers.

Le caissier envisage la nécessité de créer un

fonds pour la compensation des pertes de loyers inévitables dans les circonstances actuelles.

Les vérificateurs de comptes, MM. T. Siegenthaler et A. Poncy, ont constaté que les comptes étaient dans un ordre parfait. Il convient de féliciter le caissier du beau résultat de l'exercice et de le remercier du dévouement qu'il apporte à l'accomplissement de sa tâche souvent ingrate.

Les vérificateurs proposent au Conseil d'accepter la répartition du bénéfice proposée:

Au fonds d'entretien Fr. 1,000.—
Au fonds d'amortissement des obligations souscrites par les entrepreneurs » 3,059.25

Il en est décidé ainsi. Les comptes sont approuvés et décharge est donnée au caissier.

Le Conseil d'administration a liquidé ensuite des questions d'ordre administratif et a procédé à l'adjudication de divers travaux concernant le nouveau groupe de l'avenue de Tivoli, qui entrera en exploitation le 24 juin prochain.

Il étendra considérablement le champ d'activité de la Fondation du Logement ouvrier.

Les Commissions des Travaux et du Logement à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne a nommé les Commissions suivantes:

Commission consultative de la Direction des Travaux:

MM. Em. Gaillard, directeur des Travaux.
Simon, avocat, ancien directeur des Travaux.
Thévenaz, architecte.
Laverrière, architecte.
Baudat, avocat.
Oyex, ingénieur.
Viret, conseiller communal.
Gilliard, architecte.
Delhorbe, architecte.
Cottier, géomètre.

SUPPLÉANTS:

MM. Peitrequin, ingénieur.
Bonnard, architecte.
Pochon, E., ingénieur.
Godet, architecte.

Commission d'amélioration du logement.

MM. G. Bridel, municipal.
R. Bonnard, architecte.
Dr. G. Chatenay.
F. Gilliard, architecte.
A. Freymond, directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise.
F. Ribl.
F. Vittoz.

Travaux ménagers.

Le transport du linge.

Si nous observons une ménagère dans ses multiples travaux, nous constatons que ceux-ci peuvent toujours se ranger en deux groupes: les travaux effectifs, réellement productifs — les transports qui ne produisent rien.

Plus une ménagère transporte d'objets d'un lieu à un autre, plus elle perd de temps et moins elle produit; aussi, le premier soin, lorsqu'on veut organiser une maison, consiste à réduire le plus possible les déplacements, à les supprimer si possible.

Le linge sale, lavé, lessivé, repassé, rangé sur place est un idéal à poursuivre. Dans des cas d'impossibilité absolue, voici quelques solutions commodes:

1. Dans les maisons à étages, avec buanderie au sous-sol, construire une large canalisation permettant de précipiter directement le linge des étages, à la cave, dans une corbeille à roulettes qui le reçoit à l'arrivée.

2. Dans les appartements où les pièces se trouvent sur un même plan, on utilisera pour les transports lourds soit une corbeille montée sur trépied à roulettes, soit la table roulante qui fait d'ordinaire le service des mets de la cuisine à la salle à manger.

De toute manière, l'ancienne corbeille se portant à bout de bras est toujours à proscrire pour son inconvénient, son encombrement et son poids.